



HAL
open science

L'ordre du Temple en Méditerranée orientale autour de 1300

Marie-Anna Chevalier

► **To cite this version:**

Marie-Anna Chevalier. L'ordre du Temple en Méditerranée orientale autour de 1300. Isabel C. Ferreira Fernandes. Entre Deus e o Rei. O mundo das Ordens Militares, 8, Gabinete de Estudos sobre a Ordem de Santiago do Município de Palmela, pp.599-622, 2018, Ordens Militares, 978-972-8497-75-0. hal-02004766

HAL Id: hal-02004766

<https://hal.science/hal-02004766v1>

Submitted on 21 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENTRE DEUS E O REI

O mundo das Ordens Militares

COORDENAÇÃO
ISABEL CRISTINA F. FERNANDES



ENTRE DEUS E O REI
O mundo das Ordens Militares



COLEÇÃO
ORDENS MILITARES • 8
VOL. 2

Esta obra coletiva, com vasta participação internacional, cumpre os desígnios principais do Gabinete de Estudos sobre a Ordem de Santiago, do Município de Palmela, proporcionando a divulgação de um conjunto de estudos sobre a história das Ordens Militares, reveladores dos profícuos debates de ideias, em torno desta temática, que regularmente têm lugar em Palmela.

Estrutura-se em sete capítulos: «Arquivos e Memória», «A Formação e a Prática da Guerra», «As Ordens Militares e o Serviço à Coroa», «Em Portugal como lá Fora: a Ordem do Templo em Tempos de Mudança (1274-1314)», «As Ordens Militares e o Mar», «Arte, Arquitectura e Arqueologia das Ordens Militares» e «Varia».

É dada particular atenção ao conhecimento de fundos arquivísticos, aos processos de construção da memória, à vertente militar, tanto no âmbito ibérico como do Oriente latino, à vida e à intervenção dos Templários nos seus derradeiros tempos, à centralidade do mar em várias das estratégias políticas destes institutos. O capítulo dedicado ao serviço à Coroa evidencia a estreita e crescente influência régia nos destinos das Ordens e a cultura material é tratada nas perspetivas artística, arquitetónica e arqueológica. As questões da espiritualidade militar e da vida religiosa, sem se autonomizarem em apartado próprio, são transversais a muitas das abordagens.

COM O ALTO PATROCÍNIO
DE SUA EXCELÊNCIA



O Presidente da República

COLEÇÃO
ORDENS MILITARES • 8
VOL. 2



Município
Palmela

ENTRE DEUS E O REI O MUNDO DAS ORDENS MILITARES

Coordenação
Isabel Cristina Ferreira Fernandes

ENTRE DIOS Y EL REY
El mundo de las Órdenes Militares

ENTRE DIEU ET LE ROI
Le monde des Ordres Militaires

BETWEEN GOD AND THE KING
The world of the Military Orders

VOL. 2

**COLEÇÃO ORDENS MILITARES 8
MUNICÍPIO DE PALMELA - GE5OS
PALMELA, 2018**

CONSULTORIA CIENTÍFICA

Carlos de Ayala Martínez (Universidad Autónoma de Madrid)

Fernanda Olival (Universidade de Évora)

Helen Nicholson (Cardiff University)

Isabel Cristina Fernandes (GEsOS – Município de Palmela)

José Mattoso (Universidade Nova de Lisboa)

Kristjan Toomaspoeg (Università del Salento)

Luís Adão da Fonseca (Universidade do Porto e CEPESE)

Luís Filipe Oliveira (Universidade do Algarve)

Maria Cristina Pimenta (CEPESE-Universidade do Porto)

Nikolas Jaspert (Universität Heidelberg)

Philippe Josserand (Université de Nantes)

Vítor Serrão (Universidade de Lisboa)

FICHA TÉCNICA

Título: Entre Deus e o Rei. O Mundo das Ordens Militares

Coordenação: Isabel Cristina Ferreira Fernandes

Edição: Gabinete de Estudos sobre a Ordem de Santiago / Município de Palmela

Largo do Município

2951-505 Palmela

+351 212 336 640 | patrimonio.cultural@cm-palmela.pt

Grafismo da Capa: João Luís Portel e Jorge Ferreira

Imagem da Capa: medalhão da Igreja de Santiago de Tavira | Foto Celso Candeias |

Museu Municipal de Tavira

Revisão: Isabel C. F. Fernandes | J. F. Duarte Silva

Composição: Hugo Rios e José Luís Santos

Impressão e Acabamento: ARTIPOL – Artes Tipográficas, Lda. | www.artipol.net

Código de Edição: CMP – 527/2018

Depósitos Legais: Vol. 1 – 447614/18; Vol. 2 – 447632/18

ISBN: 978-972-8497-75-0

Tiragem: 800 exemplares

**4. EM PORTUGAL COMO LÁ FORA:
A ORDEM DO TEMPLO
EM TEMPOS DE MUDANÇA (1274-1314)**

**EN PORTUGAL COMO EN EL EXTERIOR:
EL TEMPLO
EN TIEMPOS DE CAMBIO (1274-1314)**

**AU PORTUGAL COMME EN DEHORS :
L'ORDRE DU TEMPLE
À UNE ÉPOQUE DE MUTATIONS (1274-1314)**

**IN PORTUGAL AS OUT THERE:
THE TEMPLARS IN
A TIME OF CHANGES (1274-1314)**

L'ORDRE DU TEMPLE EN MÉDITERRANÉE ORIENTALE AUTOUR DE 1300

MARIE-ANNA CHEVALIER

Université Paul-Valéry, Montpellier 3

Centre d'Études Médiévales de Montpellier (CEMM)

La thématique envisagée nous permet d'aborder de manière transversale la situation des frères du Temple établis et combattant en Méditerranée orientale à l'aube de la destruction de leur ordre.

Dans cette période de transition particulièrement troublée en Orient, avec la chute de l'Empire latin de Constantinople en 1261, celle d'Acre en 1291, la forte pression mamelouke sur le royaume d'Arménie, l'important flux de réfugiés à gérer à Chypre, et la préparation du procès contre les templiers, ce sujet soulève de nombreuses questions liées à la place et au rôle joué par l'ordre du Temple en Méditerranée orientale :

Que restait-il de l'ordre du Temple, de ses possessions et de ses activités en Orient après la chute d'Acre ?

Comment les templiers tentèrent-ils de poursuivre leur mission malgré la perte de leur base historique ?

Quelles relations instaurèrent-ils avec les pouvoirs en place dans les différents États et jusqu'à quel point s'impliquèrent-ils dans leur politique intérieure ?

Bien d'autres interrogations, auxquelles nous n'aurons pas le temps de répondre mais tout aussi intéressantes, sont liées à cette thématique, en particulier sur la manière dont les templiers étaient perçus en Orient pendant cette période¹, ou encore concernant toute la complexité de la teneur de leurs liens avec l'Occident².

¹ Nous avons partiellement traité ce sujet dans les articles suivants : CHEVALIER, Marie-Anna, "La vision des ordres religieux-militaires par les chrétiens orientaux (Arméniens et Syriaques) au Moyen Âge (du début du XII^e siècle au début du XIV^e siècle)", dans *Crusades*, 5 (2006), p. 55-84 ; et *IDEM*, "De la prise d'Acre au procès chypriote : les conditions de la survie et déclin des templiers en Orient", dans CHEVALIER, Marie-Anna (éd.), *La fin de l'ordre du Temple*, Paris, Éditions Geuthner, 2012, p. 182-188.

² Lesquels ont été envisagés, entre autres, par BARBER, Malcolm, "James of Molay, the Last Grand Master of the Order of the Temple", dans *Studia Monastica*, 14 (1972), p. 99-102 ; et par DEMURGER, Alain, *Jacques de Molay, Le crépuscule des Templiers*, Paris, Biographie Payot, 2002, p. 111-137, et *IDEM*, *Les Templiers, Une chevalerie*

Ce travail ne peut être, pour l'essentiel, qu'une synthèse d'éléments déjà connus mais dispersés dans diverses sources et études portant sur des aspects spécifiques. Plutôt que d'envisager séparément chaque État de cette vaste aire géographique, nous allons essayer de dégager certains axes de réflexion pour présenter quelques caractéristiques communes à l'ordre sur l'ensemble de la zone à travers des situations particulières. Nous nous interrogerons sur la manière dont les frères du Temple se sont réorganisés après la chute d'Acre, s'ils ont pu conserver leurs biens, leurs activités et poursuivre leur mission en essayant de dresser un tableau, sans cesse en évolution, de leur situation. Pour considérer les relations qu'ils entretenaient avec les souverains chrétiens de Méditerranée orientale, il faudra nécessairement revenir à la situation politique de ces États dans les années 1280-1290. La grande autonomie acquise par les templiers en Terre sainte rejaillit sur toute leur diplomatie et sur leur rapport aux plus hautes autorités des États chrétiens du Levant.

I. De 1291 à 1310 :

Quelques données sur la présence matérielle
des Templiers en Orient. Des effectifs en baisse ?

Nous pouvons nous interroger sur ce en quoi consistaient encore les forces vives des templiers, durement touchées lors de la prise d'Acre et des quelques villes et châteaux encore francs du Proche-Orient, comme les sites templiers de Sidon, Tortose ou Château-Pèlerin, par le sultan al-Aschraf Khalîl.

Les pertes humaines furent très importantes dans l'ordre au moment de la conquête mamelouke du littoral syro-palestinien, le maître Guillaume de Beaujeu lui-même succomba en défendant Acre. Les chiffres fluctuent en fonction des nombreux auteurs, de toutes confessions, ayant écrit sur ces événements³. Malgré la difficulté d'évaluer le nombre de frères vivant dans les commanderies ou encore à l'échelle d'une région ou d'un État, nous bénéficions de quelques indications précises pour la période qui nous occupe (Cf. tableau 1).

chrétienne au Moyen Âge, Paris, Éditions du Seuil, 2005 (rééd. Points-Seuil, 2008), p. 368-409.

³ *Cronaca del Templare di Tiro (1243-1314). La caduta degli Stati Crociati nel racconto di un testimone oculare*, MINERVINI, Laura (éd. et trad. it.), Naples, Liguori Editore, 2000, § 257-272 (493-508), p. 213-226 ; *Les Gestes des Chiprois*, dans *Recueil des historiens des croisades (RHC), Documents arméniens (DA)*, Paris, Imprimerie nationale, 1906, t. 2, p. CCXIX-CCLXIV, p. 308-317 ; *Chroniques d'Amadi et de Strambaldi*, René de MAS LATRIE (éd.), vol. 1, *Chronique d'Amadi*, Paris, Imprimerie nationale, 1891, p. 220-226 ; *Chronique de l'île de Chypre par Florio Bustron*, René de MAS LATRIE (éd.), Mélanges historiques, Paris, Imprimerie nationale, 1896, p. 119-126 ; LUDOLF DE SUDHEIM, *Descriptio Terrae Sanctae*, dans *Archives de l'Orient latin (AOL)*, vol. 2, *Documents*, Paris, Ernest Leroux, 1884, p. 339-341 ; Röhricht, REINHOLD et RAYNAUD, Gaston (éd.), *Annales de Terre sainte*, dans *AOL*, vol. 2, *Documents*, p. 460-461 (A) ; ABÛ L-FIDA, *Résumé de l'Histoire des Annales*, extraits et trad. fr. dans *RHC, Historiens Orientaux (Hist. Or.)*, Paris, Imprimerie nationale, 1872-1906, t. 1, p. 163-164 ; AL-MAKRIZI, *Histoire des sultans mamlouks de l'Égypte*, Étienne QUATREMÈRE (trad. fr. et notes), 2 vol., Paris, Benjamin Duprat, 1845 (et trad. angl. de R. J. C. Broodhurst, Boston, 1980), vol. 2-3, p. 120-126 ; AL-MUFADDAL, "Histoire des sultans mamlouks", *Patrologie orientale*, Turnhout, Brepols, t. 14, p. 542-545.

Tableau 1 : Les effectifs connus du Temple après la chute d’Acre

DATE	EFFECTIFS DU TEMPLE mentionnés dans les sources	LOCALITÉ	ÉTAT
1291	400 frères	Nicosie	Chypre
1300	520 frères : 120 chevaliers 400 sergents	Rouad	
1304	120 frères	Limassol	Chypre
Fin mai 1308	118 frères : 83 chevaliers 35 sergents	Limassol	Chypre
1310	76 frères	Limassol	Chypre

En 1291, il est fait état de la présence de 400 templiers lors de la tenue du chapitre général de l’ordre à Nicosie, en Chypre. Un chiffre aussi important, s’il est juste, pourrait s’expliquer par le regroupement sur l’île de tous les frères survivants ayant dû quitter le Proche-Orient⁴. Anthony Luttrell émet toutefois des doutes sur ce chiffre de 400 (*quadringinti*) frères et suggère une erreur dans le manuscrit de Paris retranscrivant le procès des templiers⁵. Il pense qu’il s’agirait plutôt de la réunion de 40 (*quadrageni*) membres de l’ordre⁶. Alain Demurger suggère, quant à lui, que des frères d’Occident ont pu participer à ce chapitre, ce qui expliquerait leur grand nombre⁷. Bien que cette hypothèse soit plausible, le délai entre la perte de la Terre sainte et l’organisation de cette assemblée nous paraît toutefois un peu court pour faire déplacer autant de templiers depuis l’Europe à l’occasion de cet évènement.

Lors des interrogatoires réalisés pendant le procès du Temple, il est ressorti qu’il y aurait eu en 1304 à Limassol au moins 120 templiers présents lors de la réception de nouveaux frères dans l’ordre⁸. Si nous comparons ce chiffre avec l’estimation donnée précédemment et si nous partons du principe que celle-ci est exacte, nous pouvons expliquer la différence en supposant que, d’une part, d’autres templiers se trouvaient alors dans le reste de l’île (dans les grandes villes de Famagouste, Nicosie et Paphos ainsi que dans les nombreuses commanderies de l’ordre) et que, d’autre part, parmi les frères regroupés à Chypre en 1291, une partie a également pu rejoindre les commanderies occidentales. Il ne faut pas oublier non plus que de nombreux templiers furent tués ou emmenés en captivité

⁴ Jules MICHELET (éd.), *Le Procès des Templiers*, Paris, 1840-1856 (rééd. Paris, CTHS, 1987), vol. 2, p. 139 ; EDBURY, Peter, “The Templars in Cyprus”, dans Malcolm BARBER (éd.), *The Military Orders*, vol. 1 : *Fighting for the Faith and Caring for the Sick*, Aldershot, Variorum, 1994, p. 193.

⁵ Bibliothèque nationale de France (BnF), MS lat. 11796, fol. 191v., il s’agit du manuscrit original sur papier utilisé par Jules Michelet pour son *Procès*.

⁶ LUTTRELL, Anthony, “The Election of the Templar Master Jacques de Molay”, dans Jochen BURGTORF, Paul F. CRAWFORD et Helen J. NICHOLSON, (éd.), *The Debate on the Trial of the Templars (1307-1314)*, Farnham-Burlington, Ashgate, 2010, p. 23-24.

⁷ DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 95-96.

⁸ MICHELET, *Procès...*, vol. 1, p. 562.

au Caire après la prise de Rouad par les Mamelouks en 1302. Deux ans plus tôt, 120 frères chevaliers, 400 frères sergents et 500 archers – cette dernière catégorie de combattants étant composée de chrétiens de rite oriental – constituaient la garnison de cet îlot⁹.

Les derniers chiffres dont nous disposons sont ceux avancés au moment du procès chypriote du Temple. La chronique anonyme dite d'Amadi indique la présence de 83 frères chevaliers et de 35 frères sergents, donc en tout 118 membres de l'ordre, trois jours avant leur reddition à Amaury, le 1^{er} juin 1308, à Limassol¹⁰. En 1310, 76 frères seulement furent interrogés, soit environ les deux tiers¹¹. Bien que quelques-uns d'entre eux – leur nombre n'était pas significatif – se soient rendus en France¹², étant donné la lenteur des procédures judiciaires et la connaissance des événements occidentaux par les templiers établis en Orient, certains, pour l'essentiel des chevaliers, ont dû probablement profiter de leurs relations, en particulier avec les Génois, pour prendre la fuite et rester cachés¹³. Par ailleurs, les templiers de l'île ne furent pas tous emprisonnés lors de la reddition de Limassol puisque, dans une lettre datée du 30 décembre 1308, Clément V exigea d'Henri II qu'il fasse enfermer les derniers templiers encore libres¹⁴. Certains frères ont donc disposé de tout le temps nécessaire à l'organisation de leur disparition.

Parmi tous les templiers arrêtés et interrogés à Chypre, seuls dix à onze avaient intégré l'ordre et séjourné dans des commanderies de Méditerranée orientale (cf. tableau 2). Malgré le faible nombre de frères reçus, celle de Morée était la mieux représentée avec cinq membres de l'ordre, devant Chypre, avec quatre frères, l'Arménie, avec un templier, et peut-être la Syrie, avec un seul frère. Le fait qu'il n'y ait qu'un unique représentant de l'ordre, le sergent Pierre de Tripoli, provenant de la commanderie du royaume d'Arménie perdue seulement dix ans plus tôt, pouvait signifier plusieurs choses : les frères d'Arménie avaient dû probablement subir de lourdes pertes lors de la dernière invasion mamelouke en Cilicie ; il est également possible que certains d'entre eux aient participé à la défense de Rouad et n'en soient pas revenus, mais aussi qu'ils se soient cachés en Arménie ou ailleurs en Méditerranée orientale¹⁵.

⁹ *Gestes des Chiprois...*, p. 850, 852 ; *TEMPLIER DE TYR, Cronaca...*, p. 310, § 402 (637) ; *AMADI, Chronique...*, t. 1, p. 238-239 ; *BUSTRON, Chronique...*, p. 133 ; *ABÛ L-FIDA, The Memoirs of a Syrian Prince*, Peter Malcolm HOLT (trad. angl.), Wiesbaden, Franz Steiner Verlag, 1983, p. 40 ; *EDBURY, "Templars in Cyprus..."*, p. 193 ; *COUREAS, Latin Church...*, p. 132-133 ; et *DEMURGER, Jacques de Molay...*, p. 148, 150-154.

¹⁰ *AMADI, Chronique...*, p. 286 ; et *BUSTRON, Chronique...*, p. 167.

¹¹ *SCHOTTMÜLLER, Konrad, Der Untergang des Templers-Ordens, mit Urkundlichen und Kritischen Beiträgen*, Berlin, Ernst Siegfried Mittler und Sohn, 1887, vol. 2, p. 143-400 ; *GILMOUR-BRYSON, Anne, The Trial of the Templars in Cyprus. A Complete English Translation*, Leyde, E. J. Brill, 1998, p. 16.

¹² Selon Alain Demurger, quelques templiers de Chypre accompagnaient Jacques de Molay lors de son voyage en Occident. Quatre d'entre eux furent emprisonnés à Paris (*DEMURGER, Jacques de Molay...*, p. 170).

¹³ *CHEVALIER, Marie-Anna, Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne. Templiers, hospitaliers, teutoniques et Arméniens à l'époque des croisades*, Paris, Éditions Geuthner, Collection Orient chrétien médiéval, 2009, p. 603-605 ; *IDEM, "De la prise d'Acre..."*, p. 208-213.

¹⁴ *CLÉMENT V, éd. des Bénédictins*, t. 4, p. 277, n.° 4643.

¹⁵ *SCHOTTMÜLLER, Der Untergang...*, vol. 2, p. 143-400, 206-207, 347 ; *TRUDON DES ORMES, Amédée, "Liste des maisons et de quelques dignitaires de l'ordre du Temple en Syrie, en Chypre et en France d'après les pièces du procès"*, dans

Tableau 2 : Origine des frères reçus en Orient dans les pièces du procès chypriote

COMMANDERIES	ÉTAT	NOMBRE DE FRÈRES REÇUS
Andreville <i>Palusioli</i> (Pasalin ou Palaiopolis ?)	Morée	5 (dont 1 à <i>Palusioli</i>)
Nicosie Limassol Famagouste	Chypre	4
La Roche Guillaume	Arménie	1
<i>Suro</i> (Tyr ?)	Syrie ?	1

Malgré le départ de Jacques de Molay, accompagné de quelques membres éminents du Temple en France comme Raimbaud de Caron¹⁶ en 1306, étant donné le déplacement du quartier général de l'ordre à Limassol après la chute d'Acre, c'est naturellement à Chypre que la plupart de ses plus hauts représentants s'établirent dans les années 1290-1300. Les noms de la majeure partie d'entre eux nous sont parvenus, grâce aux sources chypriotes et par l'intermédiaire des pièces du procès (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Les dignitaires du Temple présents en Orient dans les années 1300

OFFICE	NOM	LIEU	DATE
Maréchal	Barthélémy de Quincy	Rouad	1300-1302
Maréchal suppléant ?	Hugues d'Empuries	Rouad	1300-1302
Maréchal, lieutenant du maître en son absence	Aymon d'Oiselay	Chypre	1304-1310
Commandeur de Chypre	Jacques de Doumanin (ou Dommartin)	Chypre	Avant 1310
Drapier	Jean de Villa (ou Vilaers)	Chypre	1307-1310
Turcoplier	Barthélémy de Gordo (du Gord)	Chypre	1307-1310
Commandeur à Limassol	Jacques Dommarien	Chypre	Avant 1310
Prieur de la maison de Limassol	Étienne de Safed	Chypre	Avant 1310

Revue de l'Orient Latin (ROL), 5/3-4 (1897), p. 426 ; GILMOUR-BRYSON, *Trial of the Templars...*, p. 79, 93-95, 97-98, 133-134, 136-137, 355-357 ; COUREAS, *Latin Church...*, p. 144 ; CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 605-608 ; et *IDEM*, "De la prise d'Acre..." , p. 209-213. Selon Alain Demurger, sur l'ensemble des templiers interrogés en France, seuls cinq – uniquement des sergents – auraient été reçus en Orient ; cet historien évoque soixante autres frères cités dans les dépositions comme ayant vécu dans les commanderies orientales de l'ordre, parmi lesquels douze l'avaient intégré sur place ; cf. DEMURGER, Alain, "Outre-mer. Le passage des templiers en Orient d'après les dépositions du procès", dans Damien COULON et alii (éd.), *Chemins d'Outre-mer. Études d'histoire sur la Méditerranée médiévale offertes à Michel Balard*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, t. 1, p. 217-230.

¹⁶ Il exerça les fonctions de commandeur de Limassol en 1300, de grand commandeur en 1302 et de commandeur de la terre d'outre-mer à partir de 1304 ; cf. CLAVERIE, Pierre-Vincent, *L'ordre du Temple en Terre sainte et à Chypre au XIII^e siècle*, Nicosie, Centre de recherche scientifique de Chypre, 2005, vol. 1, p. 117, vol. 2, p. 337 ; et DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 211.

OFFICE	NOM	LIEU	DATE
Commandeur «à la cour de Nicosie» ou «du palais»	Martin de Lamissa ?	Chypre	Avant 1308
Commandeur de Pouilles	?	Chypre	Avant 1310
Trésorier	Pierre de Castillon ?	Chypre	1305
Commandeur de Psimolofa	Jacques de Bar	Chypre	Avant 1310
Gonfanonier	Pierre Borden	Chypre	1307-1310
Commandeur de Morée	Jean de Neufchâtel	Morée	1300-1305
Commandeur de la <i>militia</i> du Temple	Hubert	Morée	1303-1310
Prieur	Hugues de Besançon	Morée	Années 1280-1310

Au moment de l'arrestation des frères dans le royaume de Chypre, le personnage le plus important dans la hiérarchie de l'ordre était le maréchal Aymon d'Oiselay, qui tenait lieu de maître pendant l'absence de celui-ci ; il fut l'un des plus fervents partisans d'Amaury de Tyr¹⁷. À Chypre, venaient ensuite le commandeur de l'île, Jacques de Doumanin, et d'autres dignitaires tels que le drapier Jean de Villa (ou *Vilaers*), le turcoplier Barthélémy du Gord, le trésorier (dont nous ne connaissons pas le nom), le prieur de la maison de Limassol Étienne de Safed, le commandeur de la maison de Limassol Jacques Dommarien, le commandeur de «la cour à Nicosie» ou «du palais», peut-être Martin de Lamissa, le gonfanonier Pierre Bordin ou Borden, et le commandeur des Pouilles, tous emprisonnés par Amaury¹⁸. Quelques années plus tôt, en 1302, à Rouad, le maréchal Barthélémy de Quincy était secondé par Hugues d'Empuries¹⁹.

Le commandeur templier de Morée de 1300 à 1305, Jean de Neufchâtel, surnommé «Le Connétable»²⁰, était quant à lui connu pour être intervenu dans les affaires de la principauté et avoir procédé à la réception de plusieurs frères dans la capitale, Andreville.

¹⁷ Cela ne lui permit cependant pas d'échapper à l'arrestation ni à l'emprisonnement. Il fut enfermé à Khirokitia et à Famagouste pendant le procès, puis dans les grottes de Célines après avoir été accusé de fomenter un complot contre le roi Henri II depuis sa geôle, où il mourut en 1316. Cf. AMADI, *Chronique...*, p. 284, 392, 398 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 165, 244-245 ; HILL, Georges, *A History of Cyprus*, vol. 2 : *The Frankish Period, 1192-1432*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948-1949, p. 268 ; EDBURY, Peter, *The Kingdom of Cyprus and the Crusades, 1191-1374*, Cambridge, Cambridge University Press, 1991, p. 130 ; FOREY, Alan, "Letters of the last Two Templars Masters", dans *Nottingham Medieval Studies*, 45 (2001), p. 166 ; DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 164-165.

¹⁸ AMADI, *Chronique...*, p. 290-291 ; *The Chronicle of Amadi, translated from the italian*, Nicholas COUREAS et Peter EDBURY (trad.), Nicosie, Cyprus Research centre, 2015, p. 267, et n. 2, p. 268, et n. 1 et 4, p. 269-271 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 169-170 ; SCHOTTMÜLLER, *Der Untergang...*, t. 2, p. 191-192, 208-209, 323-325, 348-351 ; HILL, *History of Cyprus...*, vol. 2, p. 236 ; BARBER, Malcolm, *Le procès des Templiers*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002 (trad. fr. de Sylvie Deshayes), p. 242 ; GILMOUR-BRYSON, *Trial of the Templars...*, p. 105-251 ; COUREAS, *Latin Church...*, p. 140 ; CLAVERIE, *L'ordre du Temple en Terre sainte...*, vol. 2, p. 324-326, 332, 333, 335 ; DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 82, 177 ; et EDBURY, Peter, "The Arrest of the Templars in Cyprus", dans *The Debate...*, p. 249-258.

¹⁹ TEMPLIER DE TYR, *Cronaca...*, p. 310, § 401 (638) ; CLAVERIE, *L'ordre du Temple en Terre sainte...*, vol. 2, p. 324, 331 ; DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 147-148, 154.

²⁰ Alors que cet office n'existait pas dans l'ordre.

Hubert, qui avait rejoint l'ordre en Morée vers 1303, occupa l'office de commandeur de la *militia* du Temple, tandis que Hugues de Bensano (ou de Besançon) intégra, pour sa part, l'ordre au début des années 1280, avant de devenir prieur en Morée²¹.

Les établissements du Temple autour de l'an 1300

C'est encore pour Chypre que les informations sont les plus précises. Florio Bustron a établi au XVI^e siècle de longues listes de commanderies à deux dates assez proches : l'une en 1307, et l'autre en 1313 lorsque les biens templiers furent dévolus aux hospitaliers, mais ce dernier inventaire regroupe indistinctement toutes les possessions hospitalières. Nicholas Coureas indique que, parmi les nombreux sites mentionnés, ceux des forteresses et casaux de Khirokitia, Yermasoyia et Gastrie, ainsi que les seuls casaux de Phassouri et de Psimolofa peuvent être attribués avec certitude à l'ordre du Temple. Les ordres possédaient également des maisons dans les principales villes de l'île : Nicosie, Limassol, Paphos et Famagouste, ainsi que des terres agricoles avec de vastes vignobles dans la région de Paphos²² (Cf. fig. 1).

Avec la dévolution du patrimoine templier à l'Hôpital à l'issue du procès, nous obtenons parfois des renseignements complémentaires sur les biens ayant appartenu au Temple dans la première décennie du XIV^e siècle. Ainsi le commandeur hospitalier du royaume d'Arménie et de la moitié du royaume de Chypre, Maurice de Pagnac, prit possession, parmi les biens du Temple, de son ancienne maison à Limassol et de six casaux aux alentours²³. En Arménie, le pape lui confia la direction et la gestion de tous les biens, revenus et droits autrefois dévolus aux templiers²⁴. Cependant, les vestiges de la commanderie templière d'Arménie devaient être bien minces ou peut-être même inexistantes après la conquête de la marche amanique par les Mamelouks entre 1268 et 1298 ; ils devaient éventuellement se limiter à un débarcadère dans le port d'Ayas et à quelques rares terres dans les environs (fig. 2)²⁵.

Dans les années 1300, les templiers possédaient en Grèce des commanderies compo-

²¹ CHEVALIER, «De la prise d'Acre...», p. 210.

²² COUREAS, *Latin Church...*, p. 123-125 (cet historien retranscrit et analyse les listes données par Bustron).

²³ Ce personnage fut maître de l'ordre avant d'être contraint d'abandonner cette fonction par le pape qui, en compensation, lui octroya cette nouvelle charge le 1^{er} mars 1319. Cf. acte (Reg. Vat. 69, f. 158-159) publié dans RICHARD, Jean, *Chypre sous les Lusignans. Documents chypriotes des Archives du Vatican (XIV^e et XV^e siècles)*, Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1962, p. 115-117, n.° 2 ; l'extrait du ms H. Malte 12 f. 55v-56 des Archives départementales de la Haute-Garonne, sur les abrégés des *Vies des maîtres*, publié dans LUTTRELL, Anthony, "Notes on Foulques de Villaret, Master of the Hospital, 1305-1319", dans *Des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Chypre et de Rhodes hier aux chevaliers de Malte aujourd'hui*, Paris, Conseil International de la Langue Française, 1985, p. 73-90 (réimpr. dans LUTTRELL, *The Hospitallers of Rhodes and their Mediterranean World*, Aldershot, Ashgate, 1992), p. 85 ; DELAVILLE LE ROULX, Joseph, *Les Hospitaliers à Rhodes jusqu'à la mort de Philibert de Naillac (1310-1421)*, Paris, E. Leroux, 1913 (rééd. Londres, Variorum reprints, 1974), p. 7-9, 24-25 ; HILL, *History of Cyprus...*, t. 2, p. 274-275 ; LUTTRELL, Anthony, "The Hospitallers in Cyprus : 1310-1378", dans *Kypriakai Spoudai*, Nicosie, 50 (1986) (réimpr. dans *Mediterranean World...*), p. 160-161.

²⁴ RICHARD, *Documents chypriotes...*, p. 116, n.° 2.

²⁵ CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 626-628.

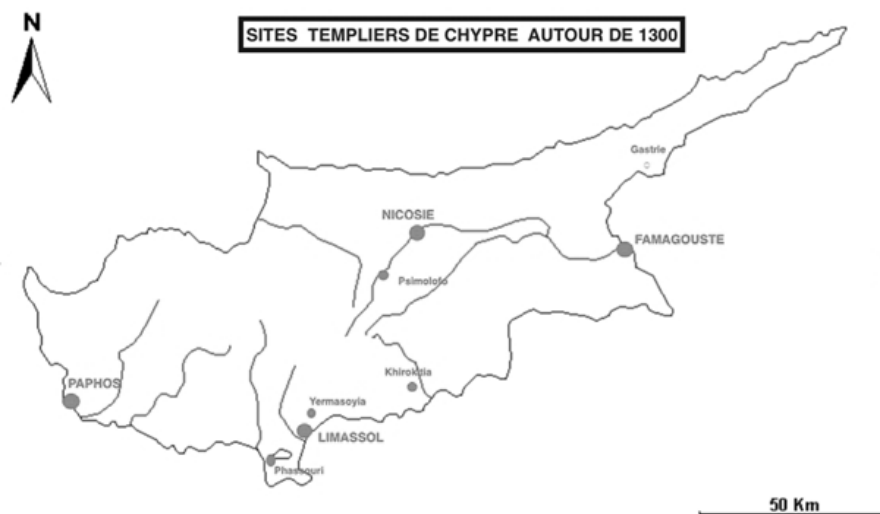


Fig. 1 : Sites templiers de Chypre autour de 1300.
Auteur de la carte : Marie-Anna Chevalier.

sées de casaux, de terres, de forteresses mais aussi d'édifices dans les villes. En Morée, les frères du Temple administraient le casal et le château de Laffustan (Phosténa) en Achaïe, ainsi que les casaux de Palaiopolis en Élide, et de Pasalan, dont la localisation est inconnue. Ils avaient aussi la responsabilité de plusieurs églises – celle des Saints-Jacques à Andreville et celle de Sainte-Lucie (anciennement «*Fotae Gaeco*» ou Fotini), avec ses appartenances, à l'extérieur de la ville de Thèbes –, et peut-être également de quelques établissements religieux près de Patras²⁶. À Andreville, ils possédaient aussi une maison et, à Thèbes, un verger ou un jardin. Parmi leurs biens fonciers en Grèce centrale, outre leurs possessions thébaines, on comptait, entre autres, la forteresse de Sykomino sur la côte orientale de l'Attique (cf. fig. 3). L'ordre avait par ailleurs des domaines en Crète et peut-être encore en Eubée, si ceux-ci n'avaient pas tous été saisis par Ravano dalle Carceri vers 1210²⁷.

²⁶ Il s'agit de la maison de Gérokoméion (ou Hiérokomeion) et de l'abbaye de Provata, contestées par l'archevêque de Patras. On ne sait si ces lieux entrèrent réellement en possession du Temple.

²⁷ *Patrologiae cursus completus, sive Bibliotheca universalis, integra, uniformis, commoda, oeconomica, omnium SS. Patrum, Doctorum scriptorumque ecclesiasticorum qui ab aevo apostolico ad Innocentii III tempora floruerunt* (INNOCENT III, *PL*), Jacques-Paul MIGNÉ (éd.), Series secunda, Petit-Montrouge, 1855. t. 216, col. 327-328, n.° 143, col. 328, n.° 144, col. 328-329, n.° 146, col. 329, n.° 147-149, col. 330, n.° 150, col. 331, n.° 153-154, col. 331-333, n.° 155-156, col. 471, n.° 111 ; *Libro de los fechos et conquistas del principado de la Morea*, Alfred Morel-Fatio (éd.), Genève, Imprimerie Jules-Guillaume Fick, 1885, § 588 ; BON, Antoine, *La Morée franque. Recherches historiques, topographiques et archéologiques sur la principauté d'Achaïe (1205-1430)*, Paris, 1969, vol. 1, p. 92, 100, 338-339, 453, 458 ; LOCK, Peter,

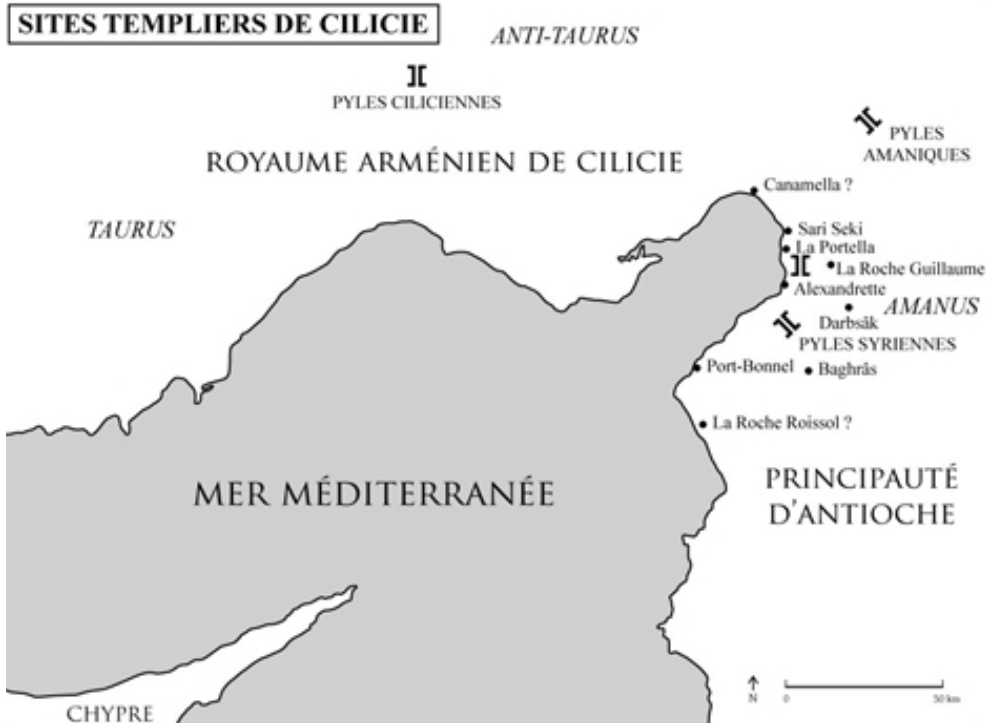


Fig. 2 : Sites templiers de Cilicie. Source : Marie-Anna Chevalier, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne. Templiers, hospitaliers, teutoniques et Arméniens à l'époque des croisades*, Paris, Éditions Geuthner, Collection Orient Chrétien Médiéval, 2009, p. 765.

Les activités commerciales

Quelle connexion avec l'Occident ?

Malgré la perte de la Terre sainte et en dépit des critiques qui s'élevèrent de plus en plus fortement contre les ordres militaires, quelques souverains occidentaux poursuivirent leur soutien logistique à leur égard ainsi qu'envers les derniers États chrétiens de Méditerranée orientale. Cette aide n'étant pas toujours constante, Jacques de Molay entreprit un voyage en Europe en 1293 pour mobiliser les bonnes volontés afin de l'aider à faire face

The Franks and the Aegean 1204-1500, Londres et New-York, Longman, 1995, p. 235-237 ; et Marie-Anna CHEVALIER, "Ordres religieux-militaires, seigneurs croisés et nouvelles élites laïques de Roumanie et de Morée : premières alliances et rivalités (1204-1212)", dans Marie-Anna CHEVALIER et Isabelle ORTEGA (éd.), *Élites chrétiennes et formes du pouvoir en Méditerranée centrale et orientale (XIII^e-XV^e siècles)*, (Actes du colloque international des Universités de Nîmes et de Montpellier, 18-19 juin 2015), Paris, Garnier Classiques, à paraître en 2016-2017.



Fig. 3 – Localisation des possessions templières réelles et supposées en Grèce franque autour de 1300. (Carte modifiée d'après la carte de Filip Van Tricht, dans *The Latin renovatio of Byzantium : the Empire of Constantinople, 1204-1228*, Peter Longbottom (trad.), Leiden, Boston, Brill, 2011, p. xi).

aux dépenses dues à la poursuite des activités militaires et charitables de l'ordre, puisque celui-ci assurait aussi l'entretien de nombreux réfugiés à Chypre²⁸.

Commerce, activités économiques et transfert d'argent ?

À côté des demandes d'octroi de subsides et d'exemptions de taxes, les relations des ordres avec l'Occident furent également marquées par leurs activités commerciales ou liées aux marchands venus d'Europe. Ainsi, à partir de Chypre, essentiellement du port de Famagouste, ces institutions poursuivirent leurs relations internationales avec les principales cités commerciales de Méditerranée occidentale après 1291. On retrouve les templiers et les hospitaliers impliqués dans le commerce avec Marseille, Montpellier, Gênes, Florence, Ancône, la Catalogne et l'Aragon²⁹. Nicholas Coureas a bien montré toute l'ampleur de ces échanges dans un article très complet³⁰. Les frères du Temple louèrent des bateaux génois pour le transport de personnes et de chevaux. Ils accordèrent des prêts aux marchands ou à leurs seigneurs, bénéficiant probablement d'avantages (concernant les taxes, droits de péage, droits d'exportation de certains produits) en retour³¹. Ils importaient principalement des céréales et des légumineuses en Orient. En janvier 1295, ils reçurent l'autorisation de Charles II d'Anjou d'exporter des céréales produites en Apulie jusqu'en Chypre sans payer les taxes de transport³².

Les templiers – comme les hospitaliers – possédaient d'importantes plantations sur l'île. Ils faisaient cultiver les céréales à Psimolofos dans le diocèse de Nicosie, ou encore à Khrokotia dans le diocèse de Limassol, la vigne au sud-ouest de l'île, à Engadi, mais également le coton et le lin et peut-être aussi le sucre, bien qu'il s'agisse là plutôt d'une spécialité hospitalière³³. Ces marchandises étaient destinées, pour les dernières, essentiellement à l'exportation.

²⁸ DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 123-137.

²⁹ Cornelio DESIMONI (éd.), "Actes passés à Famagouste de 1299 à 1301 par devant le notaire génois Lamberto di Sambuceto", *AOL*, t. 2, n.° 73-74 ; et Valeria POLONIO (éd.), *Notai Genovesi in Oltremare. Atti rogati a Cipro da Lamberto di Sambuceto (3 luglio 1300-3 agosto 1301)*, Gênes, Università di Genova, Istituto di paleografia e storia medievale, 1982, n.° 221, 240-241.

³⁰ COUREAS, Nicholas, "The role of the Templars and the Hospitallers in the movement of commodities involving Cyprus, 1291-1312", dans Peter EDBURY et Jonathan PHILLIPS (éd.), *The Experience of Crusading*, vol. 2, *Defining the Crusader Kingdom*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003, p. 257-274.

³¹ Le frère Théodore, docteur des templiers, a par exemple avancé la somme de 16 350 tournois d'argent à Bernard Guglielmo, le comte catalan d'Emprenza ; cf. COUREAS, "The role of the Templars...", p. 257-274 ; *IDEM*, "Provençal Trade with Cyprus in the Thirteenth and Fourteenth Centuries", dans *Epetherida*, 22 (1996), Nicosie, p. 73-76.

³² DE MAS LATRIE, Louis, *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan*, Paris, Imprimerie impériale, 1862, t. 2, p. 91-92, 97-98 ; et BARBER, Malcolm, "James of Molay...", p. 95.

³³ GUILLAUME DE BOLDENSELE, *Traité de l'état de Terre sainte*, dans Danièle RÉGNIER-BOHLER (éd.), *Croisades et pèlerinages. Récits, chroniques et voyages en Terre sainte, XII^e-XVI^e siècles*, Paris, Robert Laffont, 1997, p. 1004 ; LUDOLF DE SUDHEIM, *Le chemin de la Terre sainte*, dans *Croisades et pèlerinages...*, p. 1050-1051 ; Emmanuel-Guillaume REY, *Les colonies franques de Syrie aux XII^e et XIII^e siècles*, Paris, Picard, 1883, p. 251 ; RICHARD, Jean, "Le casal de Psimolofos et la vie rurale en Chypre au XI^e siècle", dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, 1947, t. 59, p. 121-153 ; *IDEM*, *Documents chypriotes...*, 1962, p. 88-90 ; *IDEM*, "Agricultural conditions in the Crusader States", dans Kenneth M. SETTON (éd.), *A History of the Crusades*, Madison, University of Wisconsin Press, 1985, t. 5, p. 276-277, 282-283 ; et CHEVALIER, Marie-

tation, influençant ainsi le cours des activités commerciales. Les templiers possédaient un abondant bétail, très varié, leur permettant de compléter leur agriculture vivrière³⁴.

Les liens instaurés par l'ordre avec les communautés marchandes furent tels que lors du procès chypriote, plusieurs marchands furent auditionnés comme témoins. Ainsi, des Génois – Percival de Mar, Simon Rouss et son frère Ottolino Rouss – et des réfugiés d'Acre résidant à Famagouste – Guy Bandes d'Acre, Perocius Coffinus – livrèrent un récit favorable au Temple à Chypre³⁵.

2. Un sursaut d'activité militaire et diplomatique, justification de l'existence de l'Ordre ?

Après la chute d'Acre, les templiers continuèrent à tenir leur rôle dans le domaine militaire essentiellement grâce à leur nouvelle base chypriote.

Qu'en était-il de la «flotte templière» vers 1300 ?

Les ordres ont fréquemment fait usage de navires au cours du siècle écoulé, pour le transport de pèlerins, de croisés, de soldats, de chevaux, d'approvisionnement et de marchandises au Proche-Orient, mais aussi pour le combat. L'estimation la plus élevée de la «flotte templière» que nous ayons trouvée dans les sources est de treize galées, en 1279. Il s'agit d'une mention faite par le Templier de Tyr, lorsque les frères attaquèrent Tripoli dans le cadre de leur soutien aux Gibelet. Déjà, à cette date, ils perdirent cinq de leurs navires dans un naufrage :

A .m. et .ii. et .lxxix. de l'incarnasion de Crist le maistre dou Temple, quant la trive failly de luy au prinse, il fist armer .xiii. guallees et les manda a Giblet, et plusors freres alerent dedens, et furent a un fort cazau dou prince, quy a nom Dome, et se combatirent as chevaliers dou prince et les desconfirent et en ot aucuns mors. Et alerent les guallees dou Temple devant Triple, et avint que mau tens se mist quy fist ferir a terre .v. guallees vers Nefin, mais la gent dou Temple et de Giblet, quy avoient asege Nefin, guare[n]tirent les homes des guallees³⁶.

La question se pose de savoir si tous ces bateaux appartenaient à l'ordre ou si certains furent nolisés. Jacques Auria évoque encore dans ses *Annales* la présence de huit galères

-Anna, "La diversité de l'économie templière en Orient : aperçu des ressources et des activités économiques de l'ordre", dans Arnaud BAUDIN, Ghislain BRUNEL et Nicolas DOHRMANN (éd.), *L'économie templière en Occident. Patrimoine, commerce, finances*, Langres, éd. Dominique Guéniot, 2013, p. 366-367, 375-376.

³⁴ Des ânes, des bœufs, des vaches, des moutons, des chèvres, des porcs, de la volaille et des ruches sont mentionnés à Psimolof. Cf. BURCHARD DU MONT-SION, dans *Peregrinatores mediæ ævi quatuor*, Johan C. M. LAURENT (éd.), Leipzig, J. C. Hinrichs, 1864, p. 19-94 ; RICHARD, "Le casal de Psimolof...", p. 128-129, 145 ; *IDEM*, "Agricultural conditions...", p. 282-283 ; et CHEVALIER, "La diversité de l'économie templière en Orient...", p. 369.

³⁵ COUREAS, "The role of the Templars...", p. 257-274.

³⁶ TEMPLIER DE TYR, *Cronaca...*, p. 150, §163 (399).

templières consacrées à la défense de Chypre en 1293³⁷. Selon Nicholas Coureas et Peter Edbury, dès 1301, il y aurait eu un amiral templier à Chypre³⁸, alors que pour Alain Demurger et Pierre-Vincent Claverie, le terme aurait été galvaudé et il s'agirait plutôt du capitaine d'un navire ou encore d'un chef d'escadre, puisque l'ordre possédait déjà un «commandeur de la voûte»³⁹. Par ailleurs, Damien Carraz signale quatre naves templières au départ de Marseille et à destination de la Syrie, puis de Chypre entre la fin du XIII^e siècle et les premières années du XIV^e siècle, sans toutefois pouvoir préciser s'il s'agissait de leurs propres bateaux ou s'ils étaient nolisés⁴⁰. Marie-Luise Favreau s'est posé les mêmes questions et avance que les ordres possédaient leurs propres chantiers navals à Acre et dans plusieurs autres ports importants⁴¹. Ces navires pouvaient avoir de multiples fonctions, puisque n'étant pas encore systématiquement dédiés à un usage particulier ; malgré tout, certains étaient plus adaptés que d'autres au combat en raison de leurs caractères propres et de leur maniabilité. Lors de la chute du royaume d'Acre, les bateaux templiers furent principalement consacrés au transport des réfugiés chrétiens à Chypre⁴².

Une continuité dans l'engagement militaire ?

En 1291, les templiers comme les hospitaliers se replièrent sur l'île de Chypre. C'est de cette nouvelle base qu'ils lancèrent désormais des expéditions sur le continent asiatique, démontrant par la même la continuité de leur action militaire. Ils participèrent ainsi à la défense de Chypre et de l'Arménie, s'engagèrent dans la coalition arméno-chypriote aux côtés de l'ilkhân Ghâzân contre les Mamelouks entre 1299 et 1303, et lancèrent à cette occasion une expédition sur l'îlot de Rouad, en face de Tortose.

Selon l'interprétation du passage de la version latine de la *Flor des estoires* de Hét'um l'Historien retranscrit ci-dessous, il est possible d'avancer que les maîtres du Temple et de l'Hôpital se rendirent en Arménie à la fin des années 1290 :

*Et super hiis testem mihi invoco Deum celi, et virum nobilem et prudentem dominum Odonem de Grandisono, et magistros domus Templi et Hospitalis, et fratres eorum conventus, qui tunc temporis in partibus illis erant, ac generaliter omnes nobiles et homines ac populos regni Armenie atque Cipri*⁴³.

³⁷ “Iacobi Auriæ : Annales ab 1280 ad 1294”, dans *Monumenta Germaniæ Historica Scriptores Rerum Germanicarum*, Georg Heinrich PERTZ et al. (éd.), Hanovre, 1826-1980, vol. 18, p. 352 (cité dans COUREAS, *Latin Church...*, p. 132).

³⁸ COUREAS, *Latin Church...*, p. 132 ; EDBURY, *The kingdom of Cyprus...*, p. 103 et note 8.

³⁹ DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 178 ; CLAVERIE, Pierre-Vincent, “La marine du Temple dans l'Orient des croisades”, dans Michel BALARD (éd.), *Les ordres militaires et la mer*, éditions du CTHS, 2009, publication en ligne : <<http://cths.fr/ed/edition.php?id=4254>>, p. 51.

⁴⁰ CARRAZ, Damien, “Causa defendende et extollende christianitatis.” La vocation maritime des ordres militaires en Provence (XII^e-XIII^e siècles)”, dans *Les ordres militaires et la mer...*, p. 32-33.

⁴¹ FAVREAU-LILLIE, Marie-Luise, “The Military Orders and the Escape of the Christian Population from the Holy Land in 1291”, dans *Journal of Medieval History*, 19 (1993), p. 201-227.

⁴² *IBIDEM* ; COUREAS, “Provençal Trade...”, p. 73-76 ; et *IDEM*, “The Role of the Templars...”, p. 259-260.

⁴³ HÉT'UM L'HISTORIEN, *Flor des estoires...*, *RHC, DA*, t. 2, p. 330.

Cependant, nous pouvons nous demander si l'expression *partibus illis* s'applique précisément à l'Arménie. Il faut également s'interroger sur le fait qu'il n'y ait aucune mention des ordres militaires dans l'œuvre en français de Hét'um, qui constitue le texte original⁴⁴. Si cette intervention eut bien lieu, elle dut avoir pour objectif de soutenir militairement le pays, envahi lors d'une campagne égypto-syrienne dans l'été 1298 et, plus spécifiquement, pour le maître du Temple, de tenter de remédier à la perte du chef-lieu de l'ordre, et par conséquent de sa commanderie arménienne, lors de cette offensive.

Dans la dynamique de la poursuite de leur engagement militaire contre les Mamelouks en vue du recouvrement et de la défense des terres chrétiennes, les templiers, aux côtés des hospitaliers et du souverain chypriote, souhaitèrent participer au projet de coalition christiano-mongole, ou plutôt si l'on considère les effectifs engagés, mongolo-chrétienne, dont les fers de lance furent l'ilkhân Ghâzân (1295-1304) – pourtant converti à l'islam – et le roi d'Arménie⁴⁵.

Ghâzân lança sa première expédition de grande ampleur en Syrie en octobre 1299, accompagné du roi Hét'um II et de 3000 arméniens, ainsi que de ses auxiliaires géorgiens. Avec la chute des derniers États latins du continent asiatique, les toutes dernières réticences des Francs et des ordres militaires à s'engager aux côtés des Mongols se dissipèrent. Le caractère fulgurant de cette première opération et le fait que les Chypriotes et les maîtres des ordres furent prévenus très tardivement des projets de l'ilkhân (en octobre puis en novembre 1299), de même que certains désaccords entre eux, les empêchèrent d'abord d'unir leurs forces aux siennes⁴⁶. Malgré tout, comme l'a montré Alain Demurger, l'importance de l'enjeu permit aux souverains et aux maîtres de laisser leurs différends de côté pour se rapprocher du roi d'Arménie et rejoindre cette coalition visant à reconquérir le littoral syro-palestinien⁴⁷. Lors de cette expédition, Ghâzân put occuper presque toutes

⁴⁴ Voir l'hypothèse d'Alain Demurger, selon laquelle Jacques de Molay et le grand commandeur de l'Hôpital auraient pu se rendre en Arménie en 1298 dans son *Jacques de Molay...*, p. 140-144, 276-277, 281-282.

⁴⁵ Sur les relations des ordres religieux-militaires avec les Mongols du XIII^e au début du XIV^e siècle, voir CHEVALIER, Marie-Anna, "Les réactions des ordres religieux-militaires face aux invasions mongoles au Proche-Orient d'après les sources chrétiennes", dans Denise AIGLE (dir.), *Le Bilād al-Šām face aux mondes extérieurs. La perception de l'Autre et la représentation du Souverain*, Beyrouth, Presses de l'Ifpo, 2012, p. 399-425, et plus précisément, sur leur rôle dans les expéditions de Ghâzân, *IBIDEM*, p. 412-416.

⁴⁶ *Gestes des Chiprois...*, p. 845, 847 ; *Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300 et de ses continuateurs de 1300 à 1368*, Hercule GÉRAUD (éd.), Paris, éd. Jules Renouard et Cie, 1843 t. 1, p. 307-308 ; AMADI, *Chronique...*, p. 234 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 128-130 ; BOSIO, Giacomo, *Dell'istoria della sacra religione et illustrissima militia di San Giovanni gerosolimitano*, Rome, 1594-1604, trad. *Histoire des chevaliers de Saint-Jean*, Paris, Solly, Billaine & Alliot, 1629, p. 57 ; HÉT'UM L'HISTORIEN, *Flor des estoires...*, DA, t. 2, p. 191-193, et Id., "La Fleur des histoires de la terre d'Orient", Christiane DELUZ (trad. du moyen français), dans *Croisades et pèlerinages...*, p. 848-849 ; DARDEL, Jean, *Chronique d'Arménie*, dans RHC, DA, t. 2, p. 16 ; IBN TAYMIYYA, *Lettre à un roi croisé (al-Risâlat al-Qubrusiyya)*, MICHOT, Jean R. (trad. fr.), Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia et Lyon, Tawhid, 1995, p. 172-174 (cf. aussi l'introduction, p. 36-48) ; AL-YÜNÛNÛ, *Early Mamluk Syrian Historiography*, LI GUO (trad. angl.), Leiden, Boston et Cologne, Brill, 1998, p. 139-140 ; AL-MUFADDAL, "Histoire...", t. 14, p. 640 ; et CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 559-563.

⁴⁷ DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 142-144 ; *IDEM*, "Between Barcelona and Cyprus : The Travels of Beren-

les forteresses arméniennes prises par les Mamelouks l'année précédente et s'emparer d'importantes villes syriennes telles que Homs (le 24 décembre 1299) et Damas (en janvier 1300)⁴⁸. Plusieurs sources arméniennes, franques et arabes signalent aussi la prise de Jérusalem⁴⁹. Guillaume de Nangis évoque ainsi leurs conquêtes : *Et sic, capta Halapia, la Chamele et Damasco, occisis et fugatis Sarracenis, Tartari post Syriam et regnum Jerosolymitanum cum ipsa Jerusalem, sicut dicitur, occupaverunt*⁵⁰.

Cependant, dans les semaines et les mois qui suivirent le départ des Mongols, les Mamelouks reprirent possession de leurs anciennes cités. Les succès de Ghâzân encouragèrent toutefois les Francs à déclencher une action militaire puisque le 20 juillet 1300, une flotte armée par le roi de Chypre, le maître du Temple et le grand commandeur de l'Hôpital, accompagnés du Pisan «Chiol» ou Isol, ambassadeur de Ghâzân, partit commettre des pillages sur les côtes égyptiennes et syriennes avant de pousser jusqu'en Arménie⁵¹.

Lorsqu'ils furent informés du projet de retour de l'ilkhân pour l'hiver 1300-1301, les maîtres du Temple et de l'Hôpital, avec leurs hommes et 300 cavaliers chypriotes, gagnèrent Tortose puis l'îlot de Rouad en novembre 1300, sous le commandement d'Amaury de Tyr. Certains d'entre eux retrouvèrent le général mongol Kutlushâh à son arrivée en Syrie en janvier 1301, mais la campagne n'aboutit à aucune victoire notable, l'armée se contentant de pillages⁵². La seule véritable acquisition consécutive à cette expédition fut

guer of Cardona, Templar Master of Aragon and Catalonia (1300-1)”, dans Helen NICHOLSON et Jochen BURGTORF (éd.), *International Mobility in the Military Orders (Twelfth to Fifteenth Centuries) : Travelling on Christ's Business*, Cardiff, University of Wales Press, 2006, p. 70-71. Voir aussi BOSIO, *Dell'istoria...*, p. 57.

⁴⁸ *Gestes des Chiprois...*, p. 847-848 ; BOSIO, *Dell'istoria...*, p. 57-58 ; HÉT'UM L'HISTORIEN, *Flor des estoires...*, DA, II, p. 196-199, et éd. DELUZ, p. 851.

⁴⁹ AL-MAKRÎZÎ, *Histoire...* (t. 2-4, p. 164), dit qu'ils «pénétrèrent jusqu'à Jérusalem» et Gaza avant de retourner sur Damas. Cf. aussi GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique...*, t. 1, p. 307-308 ; BOSIO, *Dell'istoria...*, p. 57 ; NERSËS PALIENTS, *Fragments de chroniques (XIV^e siècle)*, dans V.-A. HAKOBYAN (éd.), *Chroniques mineures*, Erevan, Publications de l'Académie des Sciences d'Arménie, 1956, t. 2, p. 185-186 (en arménien) ; AL-MUFADDAL, “Histoire...”, t. 14, p. 667 ; Reinhold RÖHRICHT, “Les batailles de Hims (1281 et 1299)”, dans *AOL*, t. 1, p. 647 ; et l'introduction de J. R. MICHOT de IBN TAYMIYYA, *Lettre à un roi croisé...*, p. 45-46.

⁵⁰ GUILLAUME DE NANGIS, *Chronique...*, t. 1, p. 307-308. Voir aussi BOSIO, *Dell'istoria...*, p. 57, selon lequel : «Cassan en suite de cete victoire reprît toutes les places de Syrie & Hierusalem, qu'il visita par devotion, & y laissa les Hospitaliers & Templiers.»

⁵¹ *Gestes des Chiprois...*, p. 848-849 ; MARINO SANUDO, *Liber secretorum fidelium crucis*, dans Jacques BONGARS, *Gesta Dei per Francos*, Hanovre, Typis Wecheliani, chez J. Aubry et fils, 1611, t. 2, p. 1-281 (repr. anastatique par Joshua PRAYER, Toronto et Jérusalem, Presses académiques de l'université de Toronto-Massada Press Limited, 1972, p. 242) ; AMADI, *Chronique...*, p. 235-237 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 130-132 ; HILL, *History of Cyprus...*, vol. 2, p. 213-214 ; SCHEIN, Sylvia, “Gesta Dei per Mongolos. 1300. The Genesis of a Non-Event”, dans *English Historical Review*, 94 (1979), p. 805-819 ; O. MORGAN, David, “The Mongols in Syria. 1260-1300”, dans Peter EDBURY (éd.), *Crusade and Settlement*, Cardiff, University College Cardiff Press, 1985, p. 231-235 ; IRWIN, Robert, *The Middle East in the Middle Ages, the early Mamluk sultanate, 1250-1382*, Londres et Sydney, Croom Helm, 1986, p. 99-101.

⁵² *Gestes des Chiprois...*, p. 849-850 ; MARINO SANUDO, *Liber secretorum...*, p. 241-242 ; AMADI, *Chronique...*, p. 237-238 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 132-133 ; BOSIO, *Dell'istoria...*, p. 58 ; HÉT'UM L'HISTORIEN, *Flor des estoires...*, DA, vol. 2, p. 196-199, et éd. Deluz, p. 852 ; ABÛ L-FIDA, *Memoirs...*, p. 38 ; AL-YÛNÛNÛ, *Early Mamluk...*, p. 175-177 ; AL-MUFADDAL, “HISTOIRE...”, t. 20, p. 34-38 ; AL-MAKRÎZÎ, *Histoire...*, t. 2-4, p. 176 ; RÖHRICHT, «Batailles de

celle de Rouad, d'abord confiée au maréchal du Temple Bartholomé de Quincy, avant d'être officiellement concédée en totalité à l'ordre par le pape en novembre 1301⁵³.

L'intérêt stratégique de l'établissement d'une telle base face au continent par les templiers n'échappa pas aux Mamelouks qui, dès 1302, lancèrent leurs navires et de nombreuses troupes à l'assaut de l'îlot. En dépit de la farouche résistance des frères, l'écrasante supériorité numérique des Égyptiens les contraignit à se rendre en échange de leur liberté et de la vie sauve de leurs hommes. Les musulmans ne tinrent pas parole, emmenant tous les templiers survivants en captivité au Caire et décapitant leurs archers chrétiens orientaux. L'intervention maritime réunissant les forces des maîtres du Temple, de l'Hôpital et du roi de Chypre ne fut pas assez rapide pour les sauver⁵⁴.

Les ordres militaires ont, semble-t-il, également participé à la troisième campagne de Ghâzân et de son vassal arménien au Proche-Orient en 1303. Cependant, malgré la reddition rapide des villes et châteaux sur leur chemin (al-Bîra, Rakka, Homs), le départ précipité de l'ilkhân dont le trône était menacé, combiné avec un mauvais choix stratégique de son général Kutlushâh, entraînèrent la débâcle de l'armée devant Damas⁵⁵. Les grandes offensives mongolo-chrétiennes en Syrie s'achevèrent avec la mort de Ghâzân l'année suivante. Après cette date, seuls les hospitaliers continuèrent à intervenir pour porter secours à l'Arménie.

Malgré tous les espoirs placés dans l'alliance avec les Mongols, le manque de coordination des différents chefs lors des expéditions aboutit à la perte rapide de l'ensemble des conquêtes réalisées.

Selon Kristian Molin, qui cite le *Livre de la conquête*, les templiers seraient encore intervenus militairement en Morée au début du XIV^e siècle puisqu'il évoque une participation du commandeur de l'ordre, Jean de Neufchâtel, à la campagne militaire menée par le prince de Morée Philippe de Savoie en 1304. Cependant, le passage auquel K. Molin fait référence ne fait état que de l'intervention du templier dans la résolution d'une querelle entre deux seigneurs, dont nous allons reparler, et en aucun cas de son engagement militaire, même

Hims...», p. 647-648 ; BARBER, «James of Molay...», p. 98 ; EDBURY, *Kingdom of Cyprus...*, p. 105-106 ; DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 146-148 ; CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 564-566.

⁵³ *Les registres de Boniface VIII. Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des Archives du Vatican*, Antoine THOMAS, Maurice FAUCON et Georges DIGARD (éd.), Paris, éd. E. De Boccard, 1904-1921, t. 3, col. 184-185, n.° 4199.

⁵⁴ *Gestes des Chiprois...*, p. 852-853 ; MARINO SANUDO, *Liber secretorum...*, p. 242 ; TEMPLIER DE TYR, *Cronaca...*, p. 310, § 402 (637) ; AMADI, *Chronique...*, p. 238-239 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 133 ; ABÛ L-FIDA, *Memoirs...*, p. 40 ; AL-MAKRÎZÎ, *Histoire...*, t. 2-4, p. 190, 195-196 ; AL-MUFADDAL, "HISTOIRE..." , t. 20, p. 81-82 ; RÖHRICHT, "Batailles de Hims..." , p. 648 ; DELAVILLE LE ROULX, Joseph, *Les Hospitaliers en Terre Sainte et à Chypre (1100-1310)*, Paris, Ernest Leroux éditeur, 1904, p. 259 ; BARBER, "James of Molay..." , p. 98-99 ; COUREAS, *Latin Church...*, p. 132-133 ; et DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 152-157.

⁵⁵ Cf. STEWART, Angus Donal, *The Armenian Kingdom and the Mamluks. War and Diplomacy during the Reigns of Hé'um II (1289-1307)*, Leiden, Boston et Cologne, Brill, 2001, p. 149-153 ; et CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 567-568.

si celui-ci demeure tout à fait concevable⁵⁶. Par contre, il est indiqué dans le *Livre de la conquête* que le «grand commandeur du Temple» était «du côté du maréchal» de la principauté de Morée, c'est-à-dire de Nicolas de Saint-Omer. Si cela signifie implicitement qu'il a combattu à ses côtés, alors peut-être a-t-il dans ce cas participé aux opérations militaires dirigées par celui-ci, la dernière étant celle menée en Thessalie avec le duc d'Athènes⁵⁷.

Parmi la trentaine de projets de croisade qui fleurirent pendant la période, ceux rédigés par les maîtres du Temple et de l'Hôpital se distinguèrent par la connaissance du terrain de leurs auteurs. Jacques de Molay aurait remis le sien au pape, à sa demande, en 1307⁵⁸. Le maître du Temple, bien conscient de l'inefficacité à court terme d'un *passagium particulare*, prônait l'organisation d'un passage général pour reprendre la Terre sainte. Rejetant catégoriquement toute forme d'alliance avec les Arméniens et toute étape dans leur pays en invoquant des raisons pour la plupart fallacieuses, probablement induites par ses mauvaises relations avec le roi Hét'um II⁵⁹, il préféra proposer Chypre comme base de lancement d'une nouvelle croisade. Le maître recommanda le soutien de tous les souverains d'Occident (France, Angleterre, Allemagne, Sicile, Aragon, «Espagne»⁶⁰ et autres), le rassemblement de 12 à 15 000 cavaliers et de 5 000 piétons, ainsi que l'armement d'une flotte de larges vaisseaux fournie par les républiques maritimes italiennes, laquelle pourrait être commandée par l'amiral Roger de Loria. Il voulait aussi renforcer le blocus commercial avec les pays musulmans⁶¹.

Une diplomatie Templière active

Les templiers, comme les hospitaliers et les teutoniques, déployèrent des trésors de diplomatie pour obtenir des traités de paix de la part des sultans mamelouks dans les dernières années du gouvernement franc en Terre sainte. Ils furent des interlocuteurs privilégiés auprès

⁵⁶ MOLIN, Kristian, "The Military Orders and the *Chronicle of Morea*", dans Judi UPTON-WARD (éd.), *The Military Orders*, vol. 4 : *On land and by sea*, Aldershot, Burlington, Ashgate, 2008, p. 36-37, d'après *Le Livre de la conquête de la principauté de l'Amorée, Chronique de Morée (1204-1305)*, Jean LONGNON (éd.), Paris, Librairie Renouard, 1911, p. 380, § 972.

⁵⁷ «Frere Jehan de Nuefchastel, le grant commandeur dou Temple, liquel estoient de tout devers le mareschal», *Le Livre de la conquête...*, p. 380, § 972.

⁵⁸ CLÉMENT V, éd. des Bénédictins, t. 1, p. 190-191, n.° 1033 ; *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310)*, Joseph DELAVILLE LE ROULX (éd.), Paris, éd. Ernest Leroux, 1894-1906 (*Cart. Hosp.*), vol. 4, p. 129-130, n.° 4720. Cf. DEMURGER, "Les ordres militaires et la croisade au début du XIV^e siècle : Quelques remarques sur les traités de croisade de Jacques de Molay et de Foulques de Villaret", dans Michel BALARD, Benjamin Z. KEDAR et Jonathan RILEY-SMITH (éd.), *Dei gesta per Francos. Études sur les croisades dédiées à Jean Richard*, Aldershot, Ashgate, 2001 p. 117-128 ; et *IDEM, Jacques de Molay...*, p. 195-212.

⁵⁹ Sur les arguments de Jacques de Molay concernant l'Arménie et les Arméniens dans son rapport et leur validité, cf. CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 574-580.

⁶⁰ *Yspaniae* dans le texte.

⁶¹ BALUZE, Étienne, *Vitae paparum Avenionensium hoc est Historia Pontificum Romanorum qui in Gallia sederunt ab anno Christi MCCCIV usque ad annum MCCCXCIV*, Guillaume MOLLAT (éd.), Paris, Librairie Letouzet et Ané, 1914-1922, vol. 3, p. 145-149 ; et KERVYN DE LETTENHOVE, Joseph, "Deux lettres inédites de Jacques de Molay", dans *Bulletins de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 43^e année, 2^e série, 38 (1874), Bruxelles, F. Hayez, p. 226-255.

des souverains égyptiens. Entre 1267 et 1285, les maîtres des ordres militaires contribuèrent ainsi à l'élaboration de longues trêves dont la durée traditionnelle était de dix ans, dix mois et dix jours, pour eux-mêmes ou en faveur des différents États chrétiens du Proche-Orient. Le maître du Temple Guillaume de Beaujeu obtint ainsi un traité de la part de Kalâwûn concernant le port et le fort templiers de Tortose en 1282. En 1283, il s'engagea dans l'accord en faveur du royaume d'Acre et, en 1285, le roi d'Arménie Lewon II bénéficia également de son indispensable entremise pour offrir un répit à son royaume. Guillaume de Beaujeu se manifesta aussi par ses tentatives d'intervention, toutefois tardives, pour sauver Tripoli et Acre en prévenant les autorités de ces cités des projets de conquête du sultan Kalâwûn et en essayant de négocier avec celui-ci pour qu'il y renoncât. Dans les deux cas, il ne fut pas écouté et des accusations de connivence avec l'ennemi furent même portées contre lui par la Haute Cour d'Acre⁶². En dépit de celles-ci, les templiers, comme les membres des autres ordres, consacrèrent toutes leurs forces à la défense de la capitale du royaume de Jérusalem en avril-mai 1291.

Par ailleurs, en Morée, en 1304, le commandeur templier Jean de Neufchâtel, évoqué plus haut, fut également sollicité, avec Hugues de Charpigny, seigneur de Vostitza, pour engager des négociations afin de résoudre le différend qui opposait Jean de Céphalonie et Marguerite de Mathegrifon (ou d'Akova), sa belle-mère, en procès pour l'héritage de Richard de Céphalonie et pour le fief de Katochi en Épire. Ils réussirent à leur faire trouver un compromis selon lequel le comte remettrait la somme de 20 000 hyperpères à la dame⁶³.

À Chypre également, après avoir apporté leur soutien au seigneur de Tyr, les maîtres du Temple et de l'Hôpital furent chargés de faire conclure un accord financier entre Amaury et son aîné le roi Henri II, lequel fut signé le 14 mai 1306, avec l'attribution de 100 000

⁶² TEMPLIER DE TYR, *Cronaca...*, § 238 (474), p. 194-196 ; *Gestes des Chiprois...*, p. 800-804, 807 ; AMADI, *Chronique...*, p. 217-218 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 117-118 ; AL-MAKRÛZÏ, *Histoire...*, t. 2-3, p. 101-103, 109, appendice, p. 203-212 ; IBN 'ABD AL-ZÂHIR, *Tashrif al-Ayyâm wa al-'Usûr bi Sirat al-Sultân al-Malik al-Mansûr (Honneur des jours et des âges, avec la vie du sultan al-Malik al-Mansûr)*, extraits dans Francesco Gabrieli (trad. it.), *Chroniques arabes des Croisades* (Viviana Pâques, trad. fr.), Arles, Actes Sud, 1977, rééd. 1996, p. 355-361 ; CANARD, Marius, "Le royaume d'Arménie-Cilicie et les Mamelouks jusqu'au traité de 1285", dans *Revue des Études Arméniennes*, 4 (1967), Paris, p. 258 ; IRWIN, Robert, "The Mamlûk Conquest of the County of Tripoli", dans *Crusade and Settlement...*, p. 246-250 ; RICHARD, «Les comtes de Tripoli et leurs vassaux sous la dynastie antiochénienne», dans Peter Edbury (éd.), *Crusade and Settlement*, Cardiff, University College Cardiff Press, 1985 (réimpr. dans RICHARD, Jean, *Croisades et États latins d'Orient. Points de vue et documents*, Aldershot-Brookfield, Variorum, 1992) p. 219-220 ; HOLT, Peter, *Early Mamluk Diplomacy (1260-1290): Treaties of Baybars and Qalâwûn with Christian Rulers*, Leyde, E. J. Brill, 1995, p. 66-68, 69-91, 92-102 ; CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 424-427 ; et *IDEM*, "Templiers et souverains du royaume de Jérusalem, une histoire commune mouvementée", dans *CEHIMO* (Centro de Estudios de Monzón y Cinca Medio), 41/2014, Monzón p. 61-62.

⁶³ «Adonc le prince si manda pour monseigneur Hugue de Charpeigny, le seigneur de la Vostice, et pour frere Jehan de Nuefchastel, le grant commandeur dou Temple, liquel estoient de tout devers le mareschal ; et leur conta et dist coment il les requeroit que, pour amour de lui, que il s'entremissent de mettre acort entre le conte et la contesse, et que il en deüssent parler au mareschal, et il en parleroit au conte. Lors alerent cil duy a la contesse et au mareschal ; et sorent tant dire et faire que il les acorderent ad ce que li contes donnast a la contesse .xx^m.perpres ; et les acorderent ensemble, et demoura leur question.», *Le Livre de la conquête...*, p. 380, § 954-972 (en citation, § 972). Voir aussi BON, *Morée...*, I, p. 177-178.

besants blancs au souverain destitué⁶⁴. Selon les chroniques de Bustron et d'Amadi, Amaury, accompagné du maréchal du Temple Aimon d'Oiselay, du grand commandeur de l'Hôpital Guy de Séverac, et de plusieurs évêques, princes et barons, serait entré chez le roi pour lui faire signer un acte le reconnaissant comme gouverneur à vie de l'île. Henri fut contraint d'accepter, tout en rappelant qu'un acte signé sous la menace n'avait aucune valeur⁶⁵. La contribution des frères du Temple dans les « négociations » s'arrêta là, en raison de leur arrestation puis de l'ouverture de leur procès à Chypre. Les pourparlers furent poursuivis par les hospitaliers, qui finirent par apporter leur soutien à Henri II, jusqu'à sa libération de sa geôle arménienne le 20 août 1310⁶⁶.

Ainsi, malgré la perte de la Terre sainte, les ordres persévèrent dans leurs activités militaires et diplomatiques, justifiant ainsi leur utilité face à leurs détracteurs, de plus en plus nombreux en Occident, qui critiquaient le maintien de leurs institutions après les échecs subis au Proche-Orient, sans tenir compte de l'immense déséquilibre des forces entre les Francs et les Mamelouks alliés aux Syriens.

3. Les Templiers en confrontation avec le pouvoir laïc

Encore davantage que les autres ordres militaires, celui du Temple s'est particulièrement manifesté par une volonté d'autonomie, voire d'indépendance, à l'égard des pouvoirs laïcs en Méditerranée orientale. Dans la période qui nous occupe ici, la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle, plusieurs facteurs ont favorisé cette tendance.

Une déliquescence du pouvoir laïc profitable à une influence Templière ?

Il est nécessaire de rappeler, comme préalable, la place et la position prises par les ordres militaires dans le royaume d'Acre où le pouvoir royal n'était plus respecté depuis que l'empereur Frédéric II s'était proclamé roi de Jérusalem en 1225 et pendant toute la durée du règne virtuel des Hohenstaufen (de 1225 à 1268) et de leurs bayles contestés. Par leur opposition systématique, les templiers et les Vénitiens parvinrent même à décou-

⁶⁴ « Tre di dappoi, venne el maestro dell' Hospital de Limisso, et una parte delli suoi cavalieri ; il quale insieme, col maestro del Tempio, s'interposeno per accordar el re con il suo fratello, nella qual pratica steteno 20 giorni. Et all' ultimo hanno limitato il viver del re et delli suoi signori, per ogni anno bisanti cento mille [...] Il che concesse il re, vedendo haver contrarii tutti li homini del paese. Et feceno scritto di nodaro sigillato col bollo delli dui maestri, et delli vescovi, et altri superiori de religiosi. », BUSTRON, *Chronique...*, p. 139-140. Voir aussi AMADI, *Chronique...*, p. 251-252 ; MACHAIRAS, *Chronique de Chypre*, Emmanuel MILLER et Constantinos SATHAS (éd. et trad.), Paris, LEROUX, Ernest, 1882, p. 35-37, et *Une Histoire du doux pays de Chypre*, manuscrit de Venise de MACHAIRAS, Leontios, Isabelle CERVELLIN-CHEVALIER (trad. fr.), Besançon, éd. Praxandre, 2002, p. 50-52 ; HILL, *History of Cyprus...*, t. 2, p. 222-224 ; EDBURY, *Kingdom of Cyprus...*, p. 117.

⁶⁵ BUSTRON, *Chronique...*, p. 152 ; AMADI, *Chronique...*, p. 266 ; KÖHLER, Charles, "Documents chypriotes du début du XIV^e siècle", dans *ROL*, t. XI, n.° 3-4, 1908, p. 444-452.

⁶⁶ AMADI, *Chronique...*, p. 336-338, 357-358, 368, 378 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 201-205, 224-225, 231-233 ; KÖHLER, "Documents chypriotes", p. 444-452 ; et CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 589-622.

rager l'un des derniers souverains de l'État, le roi de Chypre Hugues III, désigné comme roi de Jérusalem par la Haute Cour en 1269. Celui-ci dut se résoudre, malgré tous ses efforts de conciliation, à quitter Acre en 1276. Dès l'année suivante, l'ambitieux roi de Sicile Charles d'Anjou s'empressa de racheter les droits sur le royaume de la principale opposante de Hugues, Marie, et de s'octroyer le titre de roi de Jérusalem, avec le soutien du maître du Temple, Guillaume de Beaujeu – avec lequel il entretenait des relations privilégiées –, et celui des Vénitiens. Les ordres et les Italiens s'étaient alors substitués au pouvoir en place et entendaient bien conserver leur rôle⁶⁷.

Cette prise de position des templiers eut des conséquences sur leurs établissements à Chypre puisque, par mesure de représailles, Hugues III leur confisqua tous leurs biens dans l'île, en dépit des protestations du pape Martin IV⁶⁸. Le roi de Chypre mourut à Tyr le 4 mars 1284 après une nouvelle et infructueuse tentative pour faire valoir ses droits dans le royaume de Jérusalem face au bayle de Charles d'Anjou, Eudes Poilechien, soutenu par les templiers et la commune⁶⁹.

Lorsque le fils de Hugues III, Henri II, nouveau roi de Chypre, revendiqua le trône d'Acre le 24 juin 1286, les maîtres des ordres militaires ne souhaitèrent pas s'impliquer. Ils durent toutefois se résoudre à engager des négociations entre les parties lorsque la population de la ville voulut prendre d'assaut la citadelle où le bayle angevin s'était réfugié. Henri put être couronné le 15 août à Tyr, et obtint un accord avec Guillaume de Beaujeu⁷⁰.

En Chypre et en Arménie, la fragilité soit du souverain, soit du pouvoir royal, fit également le jeu des templiers qui cherchèrent à s'immiscer dans les affaires de politique intérieure.

La délicate relation des maîtres du Temple
aux souverains légitimes et leur soutien aux usurpateurs

L'attitude des templiers dans les dernières années de l'existence du comté de Tripoli a très probablement contribué à accélérer la chute de cet État, en affaiblissant le pouvoir et

⁶⁷ ROSS, Linda, "Frederick II : Tyrant or Benefactor of the Latin East", dans *Al-Masaq : Islam and the Medieval Mediterranean*, 15 (2003), p. 149-159 ; et CHEVALIER, Marie-Anna, "The Templars and the Princes of the Christian East: Complicity or Conflict of Interest?", dans Jochen BURGTORF, Shlomo LOTAN, Enric MALLORQUÍ-RUSCALLEDA (éd.), *The Templars : The Rise, Fall, and Legacy of a Military Religious Order*, Londres, Routledge, 2017.

⁶⁸ August POTTHAST (éd.), *Regesta pontificum Romanorum : inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, Berlin, Rudolph de Decker, 1874-1875, vol. 2, n.° 22194 ; TEMPLIER DE TYR, *Cronaca...*, § 165 (401), p. 150 ; MARINO SANUDO, *Liber secretorum...*, p. 228. Sur cette question, voir aussi EDBURY, *The Kingdom of Cyprus...*, p. 93-96 ; et COUREAS, *Latin Church...*, p. 129-130.

⁶⁹ HILL, *A History of Cyprus...*, vol. 2, p. 161-165, 168-170, 172, 176, 178, 190 ; EDBURY, *The Kingdom of Cyprus...*, p. 92-96 ; Id., "The Templars in Cyprus...", p. 192-193 ; COUREAS, *Latin Church...*, p. 127-129 ; et DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 69-70.

⁷⁰ TEMPLIER DE TYR, *Cronaca...*, §202 (438), p. 170, §203 (439), p. 170, 172 ; *Gestes des Chiprois...*, p. 792-793 ; AMADI, *CHRONIQUE...*, p. 216-217 ; LEONTIOS MAKHAIRAS, *Recital concerning the sweet land of Cyprus entitled «Chronicle»*, Richard DAWKINS (éd. et trad. angl.), Oxford, Clarendon Press, 1932, p. 42 ; EDBURY, *Kingdom of Cyprus...*, p. 98-100 ; COUREAS, *Latin Church...*, p. 129-130 ; et CHEVALIER, "The Templars and the Princes of the Christian East..."

les ressources de Bohémond VII (1275-1287). Le maître Guillaume de Beaujeu soutint le parti du seigneur de Gibelet (Djubayl), Guy II Embriaci, opposé au comte pour une querelle féodale. Il lui fournit les moyens et les effectifs nécessaires pour résister au souverain et mener des offensives contre ses châteaux de Boutron et de Néphin (Enfé). Les templiers tentèrent même de s'emparer de la capitale par la mer, entraînant une véritable guerre civile. À la mort du comte, les Gibelet (ou les Vénitiens) auraient ensuite fait appel à Kalâwûn pour lui demander de les aider à s'installer au pouvoir, cette fois sans l'appui du Temple, provoquant la venue de l'armée du sultan et la prise de la ville à la fin du mois d'avril 1289⁷¹.

En Chypre, selon la chronique d'Amadi, les templiers, et même les hospitaliers dans un premier temps, soutinrent ouvertement le prince Amaury qu'ils estimaient être plus capable de régner que son aîné Henri II, atteint, semble-t-il, d'épilepsie. Plusieurs facteurs ont pu être à l'origine d'une telle prise de position des templiers, tels que :

- la vraisemblable imposition d'une limitation de leurs effectifs sur l'île – décision contestée par le pape Clément V en 1306 –, puisque celle-ci est attestée pour les hospitaliers (pas plus de 80 combattants en armes) ;
- l'interdiction émise par Henri II d'acquérir de nouveaux domaines, que le pape demanda à faire lever en juin 1299 pour l'achat de biens fonciers de taille modérée ;
- le prélèvement du *testagium*, capitation payée pour leurs serfs ;
- les relations exécrables entretenues par les templiers avec les rois de Chypre depuis leur opposition à Hugues III ;
- par ailleurs, la participation d'Amaury aux différentes expéditions militaires aux côtés des ordres, puisque c'est lui et non Henri qui dirigeait les troupes chypriotes en ces occasions, a vraisemblablement renforcé leurs liens.

Un climat politique trouble s'instaura dans l'île lorsque, en avril 1306, Amaury de Tyr déposa puis fit emprisonner le roi Henri II, d'abord dans son palais, puis en Arménie en février 1310, bénéficiant de l'aide de son beau-frère, le roi Ochin I^{er}⁷².

Dans les années 1290, le renoncement du roi d'Arménie Hét'um II au trône pour entrer dans l'ordre des frères mineurs ouvrit une période d'instabilité et de querelles fratricides dans son royaume. Malgré l'appui de Guillaume de Beaujeu dans l'obtention d'une trêve avec les Mamelouks quelques années auparavant, il existait, à ce moment-là, plu-

⁷¹ RICHARD, Jean, *Le comté de Tripoli sous la dynastie toulousaine (1102-1187)*, Paris, Geuthner, 1945, p. 62-70 ; IDEM, "Les comtes de Tripoli...", p. 213-214, 218-220, 223 ; IDEM, «Les familles féodales franques dans le Comté de Tripoli», dans Gérard DÉDÉYAN et Karam RIZK (éd.), *Le Comté de Tripoli. État multiculturel et multiconfessionnel (1102-1289)*, Paris, Geuthner, 2010, p. 21, 26-30 ; IDEM, "Templiers et hospitaliers dans le comté de Tripoli", dans Marie-Anna CHEVALIER (éd.), *La fin de l'ordre du Temple*, Paris, Geuthner, 2012, p. 173-180 ; IRWIN, "The Mamlûk Conquest...", p. 246-250 ; et CHEVALIER, "The Templars and the Princes of the Christian East..."

⁷² LUTTRELL, "The hospitallers in Cyprus after 1291", dans IDEM, *The Hospitallers in Cyprus, Rhodes, Greece and the West, 1291-1440*, Aldershot, Ashgate, 1979 (rééd. 1997), p. 162-163 ; COUREAS, *Latin church...*, p. 136-137, 167-168 ; DEMURGER, *Jacques de Molay...*, p. 160-163 ; et CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 589-595, 609-617.

sieurs indicateurs des tensions extrêmement fortes entre les templiers et le pouvoir légitime arménien :

– le premier élément révélateur de cette situation fut la livraison de la forteresse de La Roche Guillaume (Hadjâr Shughlân), chef-lieu de la province templière d'Arménie, par l'éphémère roi Kostandin (1298-1299) au sultan mamelouk Lâdjîn (1296-1298) qui avait attaqué la Cilicie en 1298. Lorsque, l'année suivante, l'ilkhân Ghâzân, accompagné de Hét'um II, reconquit l'ensemble des forteresses arméniennes perdues au profit des Mamelouks, seule La Roche Guillaume fut laissée de côté⁷³.

– Le rapport remis par le grand maître Jacques de Molay au pape était très défavorable au passage d'une croisade en Arménie ou à une escale dans ce pays en raison, disait-il, de l'insalubrité du territoire, mais aussi du manque de fiabilité des Arméniens⁷⁴.

– D'autre part, les templiers du casal chypriote de Gastrie accueillirent en avril 1308 le principal rival de Hét'um II. Il s'agissait de son propre frère Smbat, fraîchement libéré de sa captivité à Constantinople, où il avait été détenu pour s'être fait couronner roi d'Arménie en 1297 après avoir commandité le meurtre de son frère T'oros et fait aveugler Hét'um. Le choix de ce débarquement chez les templiers semble être révélateur d'un lien préexistant entre ce prince et l'ordre, pouvant indiquer le soutien apporté par celui-ci à Smbat au moment de sa prise de pouvoir et permettre de comprendre la virulente animosité entre le maître et Hét'um II⁷⁵.

En Morée, les relations des templiers avec les princes parurent avoir été meilleures si l'on se fie aux maigres éléments livrés par les sources puisqu'en 1278, le prince Guillaume II demanda à être enterré dans l'église templière des Saints-Jacques dans sa capitale. Il avait lui-même fait don de cet édifice à l'ordre⁷⁶. Par ailleurs, bien qu'il n'en ait pas toujours été ainsi, le Temple offrit encore son soutien au souverain et au maréchal de la principauté Morée au début du XIV^e siècle⁷⁷.

La fin de l'ordre en Orient en dépit des choix politiques de ses dirigeants

L'arrestation des templiers, suivie de leur procès, furent déclenchés, à Chypre, après le retour de Rome de l'historien arménien Hét'um de Korykos, ambassadeur d'Amaury, le 6 mai 1308. Les chefs d'accusation et l'application de la bulle *Pastoralis praeeminentiae* (pu-

⁷³ ABŪ L-FIDA, *Memoirs...*, p. 29, 30 ; AL-MUFADDAL, "HISTOIRE...", t. 14, p. 602-603 ; *Gestes des Chiprois...*, p. 839-841 ; et CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 554-562.

⁷⁴ Cf. *supra*, note 58.

⁷⁵ CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 595-597 ; et *IDEM*, "De la prise d'Acre...", p. 199-200.

⁷⁶ *Livre de la conquête...*, § 535, p. 212 ; *The Chronicle of Morea, To Χρονικὸν τοῦ Μορέως, A History in Political Verse, Relating the Establishment of Feudalism in Greece by the Franks in the Thirteenth Century*, John Schmitt (éd.), Londres, 1904 (repr. Groningen, Bouma's Boekhuis, 1967 et 2003), l. 7791, p. 504 ; MOLIN, "The Military Orders and the *Chronicle of Morea...*", p. 36-37.

⁷⁷ *Livre de la conquête...*, § 972, p. 380.

blée le 22 novembre 1307) par le gouverneur de l'île provoquèrent une profonde incompréhension et une grande indignation de la part des templiers qui l'avaient toujours soutenu⁷⁸.

Si nous n'allons pas évoquer ici le déroulement du procès à Chypre déjà bien connu par ailleurs, nous pouvons toutefois indiquer que les interrogatoires ne furent pas concluants et ne permirent pas d'incriminer les frères. Ces derniers restèrent malgré tout enfermés dans certains de leurs anciens casaux (Khirokitia, Yermasoyia) jusqu'à leur mort⁷⁹.

À partir d'août 1308, des enquêtes furent également menées en Morée et en Roumanie où, aux mois de juin et d'août 1311, Clément V demanda à ses représentants de soumettre les templiers «aux tortures et aux questions»⁸⁰.

Comme le prévoyait la bulle *Ad providam* du 2 mai 1312, partout en Méditerranée orientale, leurs biens furent transférés aux hospitaliers : en Arménie, en Chypre, en Morée, en Eubée et en Crète⁸¹. Il faut cependant relever une exception notable, celle du duché d'Athènes, pour lequel Clément V assigna l'intégralité des recettes des domaines templiers au duc Gautier I^{er} de Brienne dès le 11 novembre 1310⁸². Après la mort de celui-ci en mars 1311 lors d'un combat contre la compagnie catalane, le pape confirma cette dévolution à Gautier de Châtillon, tuteur et grand-père de Gautier II de Brienne⁸³, le 14 janvier 1314, afin de lui donner des moyens supplémentaires pour assurer la défense du duché et lutter contre les «Grecs schismatiques» qui ne cessaient de l'envahir⁸⁴.

⁷⁸ AMADI, *Chronique...*, p. 284 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 165-166. Sur le rôle joué par Hét'um de Korykos, cf. CHEVALIER, *Les ordres religieux-militaires en Arménie cilicienne...*, p. 597-601 ; et *IDEM*, "De la prise d'Acre...", p. 202-206.

⁷⁹ AMADI, *Chronique...*, p. 290-291, 392, 398 ; BUSTRON, *CHRONIQUE...*, p. 169-170, 244-245. VOIR AUSSI HILL, *History of Cyprus...*, vol. 2, p. 236, 268 ; EDBURY, *Kingdom of Cyprus...*, p. 130 ; BARBER, *Procès...*, p. 242 ; et COUREAS, *Latin Church...*, p. 140.

⁸⁰ CLÉMENT V, éd. des Bénédictins, t. 6, p. 458, n.° 7597-7598, 7600, p. 463, n.° 7606, p. 463-464, n.° 7607, p. 464, n.° 7608 ; voir aussi LOCK, *The Franks and the Aegean...*, p. 237.

⁸¹ CLÉMENT V, éd. des Bénédictins, t. 7, p. 68-71, n.° 7886 ; AMADI, *Chronique...*, p. 195 ; BUSTRON, *Chronique...*, p. 170-171, 246-248 ; MACHAIRAS, trad. MILLER et SATHAS, p. 13, trad. CERVELLIN-CHEVALIER, p. 24 ; RICHARD, *Documents chypriotes...*, p. 111-113 ; LUTTRELL, Anthony, "Gli Ospitalieri e l'eredità dei Templari, 1305-1378", dans MINNUCCI, Giovanni et SARDI, Franca (éd.), *I Templari: Mito e Storia*, Singaluna-Sienne, A. G. Vitti-Riccucci, 1989, p. 67-86 (réimpr. in LUTTRELL, *Mediterranean World...*) ; COUREAS, *Latin Church...*, p. 109, 123-124, 171. Sur les problèmes posés par cette dévolution à l'Hôpital, voir aussi M. VANN, Theresa, «The assimilation of Templars properties by the Order of the Hospital», dans *The Debate...*, p. 339-346.

⁸² CLÉMENT V, éd. des Bénédictins, t. 5, p. 235, n.° 5768 ; *Acta Clementis PP. V (1303-1314)*. Ferdinandus M. DELORME, O. F. M., et Aloysius TAUTU (éd.), e Pontifica Commissione ad Redigendum C. I. C. O. (Pontifica Commissio ad Redigendum Codicem Iuris Canonici Orientalis), Typis Polyglottis Vaticanis, 1955, p. 74-75, n.° 42.

⁸³ Père de l'épouse de Gauthier I^{er} de Brienne, Gauthier de Châtillon était aussi comte de Porcien et connétable de France.

⁸⁴ CLÉMENT V, éd. des Bénédictins, t. 5, p. 44-45, n.° 10166 ; et éd. DELORME et TAUTU, p. 110-112, n.° 73 ; LUTTRELL, "Gli Ospitalieri e l'eredità dei Templari...", p. 72-73 ; LOCK, *The Franks and the Aegean...*, p. 237 ; et VANN, "The assimilation of Templars properties...", p. 339-346.

Conclusion

Malgré l'immense traumatisme provoqué par la perte de la Terre sainte, l'ordre du Temple ne renonça pas à poursuivre ses missions militaires, diplomatiques ou même charitables. En déplaçant son quartier général à Chypre, ses responsables témoignaient de leur volonté de rester ancrés en Orient et de continuer à s'engager dans la défense des derniers États chrétiens de la région, tout en nourrissant l'espoir de s'en servir comme d'une base pour reconquérir le littoral syro-palestinien. Au-delà de leurs idéaux de reconquête, perceptibles dans le mémoire de Jacques de Molay, les templiers n'en perdirent pas moins leurs habitudes d'ingérence dans les affaires politiques et souvent familiales de ces principautés et royaumes. Leurs besoins croissants ne furent pas comblés par l'exploitation de leurs domaines orientaux, essentiellement chypriotes, et dans une moindre mesure moréotes et arméniens, ni par la continuité de leurs relations commerciales avec la Méditerranée occidentale. Cette situation contraignit leur dernier maître à parcourir l'Europe pour tenter d'y remédier en sollicitant de nouvelles aides. Tous les efforts entrepris par les templiers du Levant dans le domaine militaire et dans l'assistance aux réfugiés de Terre sainte, de même que leur habile stratégie en matière de politique intérieure qui leur fit prendre parti pour les usurpateurs vainqueurs des souverains légitimes, ne suffirent pas à les sauver des décisions émanant des pouvoirs occidentaux, bien éloignés de leur réalité.